

Directeur/Directrice de l'éducation

L'Institut national de la magistrature (INM) est un organisme indépendant dirigé par des juges qui s'engage à contribuer à une meilleure justice en jouant un rôle de premier plan dans la formation des juges, au Canada et à l'étranger. L'INM est un chef de file mondial réputé dans la conception et la prestation de programmes judiciaires tout comme il est reconnu pour son offre d'une formation novatrice, dynamique et pertinente. Nous sommes un organisme bilingue à but non lucratif dirigé par un Conseil de gouverneurs et présidé par le juge en chef du Canada.

Basé à Ottawa, l'INM propose chaque année plus de 70 colloques de formation judiciaire en personne et en ligne. Nous fournissons également un large éventail de ressources pédagogiques, notamment des cahiers d'audience électroniques, des bulletins électroniques traitant des développements juridiques et des publications sur des questions juridiques d'intérêt. L'INM favorise un apprentissage interactif et axé sur les compétences conformément aux principes de la formation des adultes et intègre le droit, l'art de juger et le contexte social dans ses programmes et ses ressources. Notre programmation est adaptée aux réalités, au contexte et aux besoins du monde judiciaire.

L'INM souhaite pourvoir un poste permanent de Directeur/Directrice de l'éducation basé à Ottawa.

RESPONSABILITÉS

Le directeur ou la directrice de l'éducation (DE) est responsable de l'ensemble du portefeuille des programmes de formation en personne fournis par l'INM à la magistrature canadienne. Il ou elle veille à ce que les programmes de formation en personne soient pertinents, opportuns et de grande qualité. Le ou la DE travaille sous la direction de notre Chef des affaires judiciaires (CAJ) dans le domaine du développement de contenu, et ce, en collaborant avec les responsables des autres départements dans la prestation de notre portefeuille de formation global.

Le ou la DE fait partie de l'équipe de direction et rend compte directement à la Chef de la direction (CD). En étroite collaboration avec la direction de l'INM, le ou la DE participe à la définition du plan stratégique et de la vision de l'organisation. Les principaux domaines de responsabilité incluent sans s'y limiter :

- **Direction pédagogique** : Élaborer une vision et un plan stratégiques pour le département et communiquer les objectifs de ce dernier. Travailler en étroite collaboration avec la CD, la CAJ, le directeur des opérations et le contrôleur de gestion sur la vision à long terme de l'Institut, en tenant compte des besoins de financement ainsi que du développement et de la croissance du programme d'études. Collaborer avec les parties intéressées, notamment les membres de la magistrature, les experts en la matière et les organisations tierces.
- **Élaboration de programmes** : Collaborer avec la magistrature et les responsables de l'INM afin d'élaborer un programme exhaustif de formation judiciaire au Canada. Déterminer les besoins en matière de formation, élaborer et proposer des programmes de formation en personne.
- **Procédure éducative** : Superviser le calendrier des cours de l'INM ainsi que leur promotion. Gérer les aspects opérationnels, y compris le flux de travail du département de l'éducation et les processus de gestion de la qualité.

- **Gestion** : Planifier, diriger et superviser les membres de l'équipe d'éducation. Définir des plans et des objectifs d'apprentissage et participer activement aux initiatives de gestion des talents.
- **Gestion financière** : Superviser l'élaboration, la dotation, le suivi et le contrôle du budget.

QUALIFICATIONS

Prérequis

- 1) Licence en droit, Juris Doctor, ou formation juridique équivalente;
- 2) être membre du barreau;
- 3) expérience dans un rôle de direction, supervision directe du personnel;
- 4) expérience dans le domaine de l'éducation des adultes ou de l'éducation professionnelle et de la programmation pédagogique innovante;
- 5) expérience dans la gestion de projets;
- 6) expérience de travail avec des organisations professionnelles (c.-à-d. cabinet d'avocats, gouvernement, université, enseignement juridique public);
- 7) maîtrise de l'anglais (lu, écrit, parlé) et du français (lu, parlé); et
- 8) compétences informatiques, notamment Word, Excel et PowerPoint.

Préférence

- 1) Expérience de travail avec des membres de la magistrature;
- 2) une maîtrise en droit ou autre diplôme de cycle supérieur;
- 3) expérience de l'enseignement universitaire;
- 4) expérience dans la conception de programmes d'études;
- 5) connaissance du droit bijuridique ou civil; et,
- 6) maîtrise du français (rédaction).

COMPÉTENCES ET APTITUDES

- 1) Qualités de direction, de gestion et de motivation efficaces pour aider l'équipe à obtenir des résultats;
- 2) un sens aigu des réalités financières ;
- 3) de solides qualités d'écoute et une aptitude à communiquer efficacement, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- 4) promptitude à organiser, à prendre des initiatives et à faire preuve d'un bon jugement;
- 5) une réflexion stratégique et analytique;
- 6) flexibilité et faculté d'adaptation pour résoudre les problèmes qui se présentent;
- 7) aptitude à établir et à entretenir des relations internes et externes avec professionnalisme et intégrité;
- 8) compétences interpersonnelles et de gestion des conflits efficaces; et,
- 9) respecter l'éthique professionnelle, la discrétion et la confidentialité.

Veillez faire parvenir votre lettre de motivation et votre curriculum vitae par courrier électronique (cv@nji-inm.ca) aux ressources humaines.

La date limite de présentation des candidatures est le 25 février 2020.

Nous vous remercions de poser votre candidature. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les candidat(e)s sélectionné(e)s. L'Institut national de la magistrature est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Il s'engage à offrir des mesures d'adaptation conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario et à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Les candidat(e)s invité(e)s à participer à une entrevue ou à un examen d'aptitude professionnelle qui ont besoin d'une mesure d'adaptation doivent en aviser le Service des ressources humaines.